



Adaptation salariale : la méthode, rien que la méthode, toute la méthode

Luxembourg, 13/10/2022

Explosion des prix de l'énergie, inflation générale, perturbations économiques... Les mauvaises nouvelles s'accumulent et mettent beaucoup de collègues en difficulté.

La méthode actuelle d'adaptation automatique de nos salaires permet de tenir compte (en partie) de l'inflation. Des chiffres de l'adaptation salariale de fin 2022 circulent dans la presse qui présente cette adaptation comme une espèce de bonus supplémentaire avec un style qui vise à discréditer la fonction publique européenne.

Ces médias généralisent et oublient qu'il n'y a pas que des hauts gradés dans nos institutions.

Le Conseil exige de ne pas appliquer la méthode cette année à savoir de ne pas suivre l'inflation. Ne pas appliquer la méthode violerait le principe du parallélisme du pouvoir d'achat avec les fonctionnaires des états membres, un des principaux principes de la méthode.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg demande aux autorités de respecter la « parole donnée » et le Statut. Le personnel a déjà accepté l'application de la clause d'exception de la méthode et l'ajournement, encore non payé, d'une partie de l'adaptation 2020.

Le personnel a déjà beaucoup payé en réformes et décisions politiques arbitraires : gel des salaires en 2013 et 2014, application partielle de l'adaptation salariale en 2010 et 2011.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg soutiendra toute initiative visant à l'application pleine et entière de la « méthode ».

Toute autre décision mettrait en grande précarité économique beaucoup de collègues, principalement ceux ayant les salaires peu élevés et sans qui les institutions ne pourraient fonctionner.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg suit de très près ce dossier et vous informera au fur et à mesure du suivi.

Vos représentants :

BECH et T2: N. MAVRAGANIS, C-A POPESCU	Gasperich: N. FETTAH-ZAIT C. PALADINO S. KARDARAS P. VAKONDIOS	OP: I. WOLFF, M. COLLIGNON
--	--	----------------------------------



UNION SYNDICALE FEDERALE LUXEMBOURG

REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-luxembourg.eu

